



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FÉVRIER 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 28 Février 2024, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 25 Août 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjointes », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Madame Catherine HUPPE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 Janvier 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 Janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2024-0022	FINANCES – Compte-rendu Commission des Finances – Subventions aux associations 2024
-------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver les propositions de subventions 2024 aux associations comme ci-dessous ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association ;
- De ne pas attribuer de subventions à d'autres associations en 2024, sauf pour les associations brinonnaises qui n'auraient pas déposées de dossiers ou n'ayant pas eu d'activités en début d'année.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

➤ De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

Liste des Associations	Subventions adoptées en 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
APE Brinon – Clémont	500 €
AS du Collège d'Aubigny-sur-Nère	300 €
Cheval Attitude de Sologne	500 €
Club Cycliste Brinonnais	700 €
Comité des Fêtes	1 300 €
Coopérative Scolaire	500 €
Ecole de Musique	2 000 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	80 €
Fondation du patrimoine	200 €
FSE du Collège d'Aubigny-sur-Nère	100 €
GRAHS	100 €
Gym Tonic	800 €
Harmonie Chorale	1 000 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450 €
U.N.C	0 €
Comice Agricole de Vailly-sur-Sauldre	0 €
Total	9 530 €

N°2024-0023	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune
--------------------	---

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 213 203.85 €
Recettes	1 435 217.78 €
Résultat exercice – Excédent	222 013.93 €
Résultat antérieur reporté de 2022	478 166.39 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	700 180.32 €

Section d'Investissement	
Dépenses	382 771.31 €
Recettes	468 625.55 €
Résultat exercice – Excédent	85 854.24 €
Résultat antérieur reporté de 2022	- 228 797.75 €
Résultat de clôture 2023	- 142 943.51 €

Le conseil municipal a décidé de :

- Déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2024-0024	FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune
-------------	--

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2023 comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 213 203.85 €
Recettes	1 435 217.73 €
Résultat exercice – Excédent	222 013.93 €
Résultat antérieur reporté de 2022	478 166.39 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	700 180.32 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section d'Investissement	
Dépenses	382 771.31 €
Recettes	468 625.55 €
Résultat exercice – Excédent	85 854.24 €
Résultat antérieur reporté de 2022	- 228 797.75 €
Résultat de clôture 2023	- 142 943.51 €

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	53 493.22 €
RAR en recettes	18 392.54 €
Solde des RAR	- 35 100.68 €

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Madame Denise SOULAT, 1^{ère} Adjointe au Maire, a été élue présidente de la séance.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2023 de la commune ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2024-0025	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2023 de la Commune
--------------------	---

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2023	222 013.93 €
B/ Résultats antérieurs reportés	478 166.39 €
C/ Résultat à affecter = A+B	700 180.32 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2023	85 854.24 €
E/ Résultats antérieurs reportés	228 797.75 €
F/ Résultat à affecter = D+E	- 142 943.51 €
Restes à Réaliser 2023	- 35 100.68 €
Besoin de financement	178 044.19 €

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
 - ✓ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 178 044.19 €
 - ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 522 136.13 €.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2024-0026	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2023 du service Assainissement
--------------------	---

Le compte de Gestion du service Assainissement présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	43 905.87 €
Recettes	68 456.25 €
Résultat exercice – Excédent	24 550.38 €
Résultat antérieur reporté de 2022	147 808.93 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	172 359.31 €

Section d'Investissement	
Dépenses	42 124.77 €
Recettes	58 575.57 €
Résultat exercice – Excédent	16 450.80 €
Résultat antérieur reporté de 2022	107 085.70 €
Résultat de clôture 2023	123 536.50 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section de Fonctionnement	
Dépenses	43 905.87 €
Recettes	68 456.25 €
Résultat exercice – Excédent	24 550.38 €
Résultat antérieur reporté de 2022	147 808.93 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	172 359.37 €

Le conseil municipal a décidé de :

- Déclarer que le compte de gestion du service Assainissement, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2024-0027	FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2023 du service Assainissement
-------------	--

Le Maire présente le compte administratif 2023 du service Assainissement comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses	42 124.77 €
Recettes	58 575.57 €
Résultat exercice – Excédent	16 450.80 €
Résultat antérieur reporté de 2022	107 085.70 €
Résultat de clôture 2023	123 536.50 €

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	69 403.24 €
RAR en recettes	17 849.67 €
Solde des RAR	- 51 553.57 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Madame Denise SOULAT, 1^{ère} Adjointe au Maire, a été élue présidente de la séance.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2023 du service Assainissement ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2024-0028	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2023 du service Assainissement
-------------	---

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2023	24 550.38 €
B/ Résultats antérieurs reportés	147 808.93 €
C/ Résultat à affecter = A+B	172 359.31 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2023	16 450.80 €
E/ Résultats antérieurs reportés	107 085.70 €
F/ Résultat à affecter = D+E	123 536.50 €
Restes à Réaliser 2023	- 51 553.57 €
Besoin de financement	0 €

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
 - ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 172 359.31 €.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0029	FINANCES - Financement achat du tracteur et du chargeur - Emprunt AGILOR
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter l'offre de financement AGILOR en collaboration avec le Crédit Agricole Centre Loire, pour l'achat d'un tracteur équipé d'un chargeur à l'entreprise Gilbert METHIVIER, pour un montant de 65 850.00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Montant : 65 850.00 €.
 - ✓ Durée : 3 ans
 - ✓ Taux d'intérêt fixe : 0.65 %
 - ✓ Périodicité : annuelle
 - ✓ Frais de dossier : 150.00 €
 - ✓ Première échéance le 05/05/2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'emprunt ainsi que toutes les pièces afférentes à cette délibération.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2024.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2024-0030	TRAVAUX – Choix des Entreprises pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – Tranche 2 – Année 2024 et modification du plan de financement
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure :
 - ✚ Pour le lot N°1 – Menuiserie Extérieures Alu, le marché de travaux au profit de l'entreprise Drouet et Fils pour la somme de 65 400.00 € HT – 78 480.00 € TTC ;
 - ✚ Pour le lot N°2 – VMC, le marché de travaux au profit de l'entreprise Monteiro Electricité pour la somme de 13 561.85 € HT – 16 274.22 € TTC.
- D'accepter le plan de financement modifié pour les travaux à l'école maternelle comme présenté ci-dessous pour 2024 ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier à la Préfecture du Cher cette délibération pour la demande de subvention DETR déposé le 20 décembre 2023 ;
- D'approuver l'inscription au budget principal 2024 du montant actualisé des travaux de rénovation thermique des bâtiments de la 2^{ème} tranche ;
- De charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

TRANCHE 2 - 2024 – ÉCOLE MATERNELLE –

REMPACEMENT DES MENUISERIES ET MISE EN PLACE DE VMC

TRAVAUX - DÉPENSES		SUBVENTIONS - RECETTES			
	Montant HT			%	Montant
MAITRISE D'ŒUVRE		Préfecture - Etat	DETR/DSIL	50.00 %	43 455.10 €
Sylvie CLAMENT	5 448.36 €				
Total MO	5 448.36 €	SDE 18	Rénovation thermique	1.09 %	950.00 €
Etude Thermique					
Etude thermique	2 500.00 €				
Total Etude Thermique	2 500.00 €	Autofinancement	Fonds Propres	48.91 %	42 505.11 €
Travaux					
Travaux de menuiseries/VMC	78 961.85 €				
Total Travaux	78 961.85 €				
TOTAL DES DÉPENSES	86 910.21 €	TOTAL DES RECETTES		100.00%	86 910.21 €

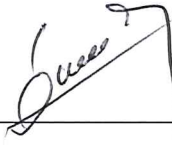

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Date d'affichage en mairie : 29 Février 2024.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 29 Février 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Mme Catherine HUPPE	